

L'AIR, UN BIEN COMMUN À PRÉSERVER

20 À 30
MILLIARDS
D'EUROS

Le coût estimé de la
pollution aux particules
fines

La qualité de l'air est aujourd'hui un enjeu sanitaire majeur.

60 % de la population française respire un air pollué, et la pollution atmosphérique est responsable de 42 000 décès prématurés en France* et diminue l'espérance de vie de 8 mois. Dans la métropole grenobloise, 3 à 7 % des décès (soit 114 décès par an environ) et 3 à 10 % des nouveaux cas de cancer du poumon sont imputables à cette pollution**.

Face à ce constat, les pouvoirs publics s'engagent pour préserver notre santé et celle de nos enfants.

42 000

Le nombre de décès
prématurés en
France imputables à
la pollution de l'air

DEMANDEZ VOTRE CERTIFICAT DÈS MAINTENANT



Pour obtenir le certificat de votre véhicule, il suffit de vous connecter sur la plateforme

www.certificat-air.gouv.fr

Vous devez être muni de votre certificat d'immatriculation (anciennement carte grise) pour fournir les informations demandées.

Le coût du certificat est fixé à 4,18 € (coût de l'envoi postal inclus)

Le certificat qualité de l'air sera expédié à l'adresse du propriétaire, ou du locataire longue durée le cas échéant, figurant sur le certificat d'immatriculation.



À chaque instant,
agissons pour la qualité de l'air.



AGIR . INNOVER . RESPIRER



ENSEMBLE,
RÉDUISONS
LES PICS
DE
POLLUTION

*source Ministère de l'Écologie 2010

** étude publiée en 2016 par l'Institut des biosciences avancées
(centre de recherche INSERM-CNRS-Université de Grenoble)



DES CERTIFICATS QUALITÉ DE L'AIR POUR LUTTER CONTRE LA POLLUTION

Depuis le 1^{er} juillet 2016, le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a mis en place sur l'ensemble du territoire français les « Certificats de Qualité de l'Air pour véhicule ». Ce dispositif permet d'éviter la circulation alternée en cas de pic de pollution.

Les certificats classent les véhicules en 6 catégories, en fonction de leur motorisation et de leur date de première immatriculation.

Basés sur un système de « macarons » de couleur, ils permettent de limiter la circulation des véhicules les plus polluants lors des pics de pollution.

Ce dispositif entrera en vigueur en novembre 2016 sur les 49 communes de la métropole grenobloise et sur les accès par autoroute à la métropole grenobloise à partir des péages A48 Voreppe et A 41 Crolles, et **pourra faire l'objet d'une verbalisation en période de pic de pollution à partir du 1^{er} janvier 2017.**

DATE DE LA 1 ^{RE} IMMATRICULATION	VÉHICULE ÉLECTRIQUE	VÉHICULE ESSENCE	VÉHICULE DIESEL
APRÈS LE 01/01/11			
ENTRE LE 01/01/06 ET LE 31/12/10			
ENTRE LE 01/01/01 ET LE 31/12/05			
VÉHICULES PARTICULIERS ENTRE LE 01/01/97 ET LE 31/12/00			
VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS ENTRE LE 01/10/97 ET LE 31/12/00			
VÉHICULES PARTICULIERS AVANT LE 01/01/97		SANS CERTIFICAT	
VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS AVANT LE 01/10/97		SANS CERTIFICAT	

Certificats valables pour les véhicules particuliers et utilitaires légers. Pour les poids lourds, bus, car et véhicules 2 roues, merci de vous connecter sur : www.developpement-durable.gouv.fr

PIC DE POLLUTION : UN DISPOSITIF GLOBAL



Les principaux acteurs institutionnels, médiatiques et économiques de notre bassin de vie ont choisi de s'engager fortement pour la qualité de l'air, et plus particulièrement dans la lutte contre les pics de pollution.

Plusieurs actions seront désormais mises en place :

Le renforcement et l'amélioration de la surveillance de la qualité de l'air, assurée par Air Rhône-Alpes.

Une information anticipée et plus claire afin que chacun puisse modifier ses habitudes : annonce du pic de pollution et des mesures mises en place à partir de 15h la veille dans les médias locaux, sur les panneaux à messages variables (voies urbaines rapides et communes) et dans les entreprises.

Des actions concrètes dès l'apparition du pic de pollution :

- Limitation de la vitesse.
- Interdiction de circulation en fonction du certificat.
- Incitation tarifaire à l'usage des transports alternatifs à la voiture (bus, tramway, vélo).



PIC DE POLLUTION. DÉFINITION

La qualité de notre air est surveillée en permanence grâce à un réseau de stations de mesure. Lorsque la concentration d'au moins un des 4 polluants (dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, ozone, particules fines) atteint un seuil critique sur tout ou partie du territoire, un dispositif préfectoral est déclenché : on parle de pic de pollution.

UN PANEL D'ACTIONS SELON LA DURÉE DU PIC DE POLLUTION



1^{er} JOUR DU PIC DE POLLUTION

Jour 2



VITESSE RÉDUITE DE 20 KM/H

sur les voies où la vitesse maximale est supérieure ou égale à 90 km/h sur le territoire des 49 communes de la Métropole grenobloise, de la communauté de communes du Grésivaudan et de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais

Jour 3

VITESSE RÉDUITE À 70 KM/H

sur A51, A480, A48 entre les péages de Vif et Voreppe, A41 entre Carronnerie et le péage de Crolles

Jour 4

3 à 4 JOURS/AN EN MOYENNE

Jour 5



TARIFICATION RÉDUITE

1 titre est valable toute la journée sur les réseaux TAG, Grésivaudan TouGo et Pays Voironnais
1/2 tarif pour Métrovélo

VÉHICULES SANS CERTIFICAT
INTERDICTION DE CIRCULATION

Véhicules immatriculés avant le 1^{er} janvier 1997 non autorisés à circuler sur le périmètre des 49 communes de la Métropole grenobloise et sur les accès par autoroute à la métropole grenobloise à partir des péages A48 Voreppe et A41 Crolles.

ENVIRON 8 % DES VÉHICULES IMMATRICULÉS

Jour 6

1 JOUR/AN EN MOYENNE

Jour 7 et suivants



GRATUITÉ DES TRANSPORTS

Réseaux TAG, Grésivaudan TouGo, Pays Voironnais et Métrovélo

VÉHICULES SANS CERTIFICAT
INTERDICTION DE CIRCULATION

Certificats 4 et 5 et véhicules immatriculés avant le 1^{er} janvier 1997 non autorisés à circuler sur le périmètre des 49 communes de la Métropole grenobloise et sur les accès par autoroute à la métropole grenobloise à partir des péages A48 Voreppe et A41 Crolles.

ENVIRON 26 % DES VÉHICULES IMMATRICULÉS



Pensez **Covoit'ouRA!**
AUVERGNE - Rhône-Alpes
covoiturage

En cas de pic de pollution, covoiturez avec un véhicule autorisé, pour des déplacements plus conviviaux, plus économiques, plus écologiques !
Rendez-vous sur : www.covoitourage.eu

Métromobilité,
l'appi qui change vos déplacements



Inscrivez-vous sur Métromobilité pour recevoir les alertes de pollution et toutes les informations disponibles sur les aires de stationnement et de covoiturage.
Déjà plus de 35 000 utilisateurs !
Disponible sur iPhone, Android et Windows Phone.
www.metromobilitte.fr